



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Vernier.

du 22 octobre 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les arrêtés des 9 septembre 1958 - 12 décembre 1961 - 24 juillet 1974 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le préavis de la commune de Vernier ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est précisé et modifié ce qui suit :

1. L'avenue du Pailly (partie de la RC no 38) part de l'avenue de Châtelaine (RC no 5) et aboutit à l'avenue Louis-Casaï (RC no 33) par la voie supérieure (Pont du Pailly) franchissant la route de Meyrin (RC no 6).
La "Eretelle" qui relie l'avenue du Pailly (RC no 36) à la route de Meyrin (RC no 6) porte le même nom.
L'ACE du 9 septembre 1958 est modifié dans ce sens.
2. Rue du Village
L'arrêté du 12 décembre 1961 est complété comme suit : cette artère part de la route de Vernier et aboutit à la route de Pency (RC no 7).

.../...

Séance du 22 octobre 1975

Il est donné le nom de :

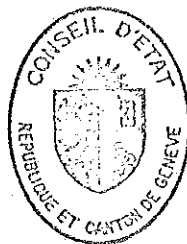
3. Viaduc-de-l'Ecu

à la voie supérieure de la route de Ceinture (T1a) partie de la RC no 33 - reliant l'avenue de l'Ain à l'avenue du Pailly par dessus le Pont-de-l'Ecu.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er décembre 1975.

Communiqué à :

Travaux	5 ex.
Intérieur	2 ex.
Cadastre	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland